



Réf : F_499.01

**Direction de l'industrie, des mines et
de l'énergie de Nouvelle-Calédonie
(DIMENC)**

1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

A remplir en majuscules

ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en un (1) exemplaire papier accompagné d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention de la présidente de l'assemblée de province

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél : 27 02 30 Email : dimenc@gouv.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 5)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : | | / | | / | | | | | |

Demande jugée

Complète Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE :

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : _____

* Zone PUD : _____

* N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

* Références cadastrales : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____
* Nationalité : _____
* Qualité du demandeur : _____

Vous êtes une personne morale

* Dénomination commerciale : _____
* Raison sociale : _____
* Forme juridique : _____
* Adresse du siège social : _____

* N° Ridet N° RC N° RM N° RA _____
 Aucun N° attribué

Représentant légal (*signataire de la demande*) :

* Civilité : Madame Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____
* Nationalité : _____
* Qualité du signataire : _____

Responsable du suivi du dossier (*si différent du signataire*) :

* Civilité : Madame Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____
* Fonction : _____

COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL

* Adresse de correspondance : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____
* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____
* Téléphone fixe : _____ * Téléphone mobile : _____
* Courriel : _____ Fax : _____

COORDONNEES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (*si différent du signataire*)

* Adresse de correspondance : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____
* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____
* Téléphone fixe : _____ * Téléphone mobile : _____
* Courriel : _____ Fax : _____

*** ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION SIMPLIFIÉE**

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de déclaration NC : activité non classée

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45

dimenc@gouv.nc

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Si la présidente de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
2. Si la présidente de l'assemblée de province estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, elle invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DEMANDE

* J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma demande (demandes de compléments, de régularisation, projets de décision...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante : _____
et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 5 du présent formulaire.

* Fait à : _____, le |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

* Signature du déclarant :

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)

* Champs obligatoires

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Chaque pièce constitutive du dossier doit également être fournie au format numérique

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture ou au répertoire des métiers ou d'identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou un extrait K-bis de moins de six (6) mois
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement, du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel)
- Dans le cas d'un élevage ou d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, un plan d'épandage lorsque les effluents de l'élevage ou les boues de l'ouvrage de traitement et d'épuration sont voués à être épandus

Tout complément jugé nécessaire par l'inspection des installations classées peut être demandé aux fins de l'instruction du dossier par la présidente de l'assemblée de province